



Fédération Syndicale Unitaire - Section départementale de La Réunion

88, Chemin Bancoul appt 7 97 490 Sainte-Clotilde

Mél. fsu974@fsu.fr - Tél. 06.92.86.29.46 - Fax. 02.62.22.35.28

Rapport financier 2006/2009

Les recettes de la FSU sont en augmentation constante sur ces 3 dernières années. A cela deux facteurs principaux, l'augmentation des reversements du CCEE grâce la présence régulière de notre représentant sur les deux dernières années et bien sur, l'augmentation des reversements des syndicats liée à l'augmentation du nombre d'adhérents. L'élargissement du nombre de syndicats implantés a permis de compenser la perte d'adhésion dans d'autres secteurs. Les reversements des syndicats, de la FSU nationale et surtout ceux concernant les stages de formation syndicale restent parfois aléatoires entraînant des manques à gagner plus ou moins importants.

Le grand tournant de cette mandature reste la décision de louer un local, faute – et après de nombreuses recherches – d'avoir pu trouver un local à titre gracieux. Cette location est partagée avec le SNEP et le SNUEP. Les recettes du CCEE doivent nous permettre de compenser les frais supplémentaires importants pour notre budget. Il faudra donc être vigilant, en cas de changement de représentant, et ne pas comme en 2006-2007 laisser vacante la place pendant plusieurs mois. Ce local nous permet d'avoir enfin un lieu de réunions, de réception, d'archivage et de travail.

Les autres dépenses ont peu évolué. Les publications restent un gros poste et surtout en cette dernière année. La maquette de la revue Ansanm! a été rafraîchie avec une couverture en couleur, ce qui est donc plus coûteux. Les élections professionnelles dans de nombreux secteurs ont nécessité la publication de revues en grand nombre pour asseoir l'installation de la FSU dans des secteurs où nous n'étions que peu ou pas représentés jusqu'alors (Territoriales, Prudhommes). C'est aussi l'implication grandissante de plus de syndicats qui a entraîné l'augmentation de la participation de notre section à des stages de formation syndicale nationaux.

Mais l'aide la plus importante que nous ayons fournie concerne surtout la prise en charge de frais de justice liés aux dépôts de recours devant les prud'hommes par les personnels précaires qui n'avaient pas eux-mêmes les moyens financiers de se prendre en charge.

En conclusion, nous pouvons acter que les recettes générées par le CCEE ont permis d'améliorer nos conditions de travail mais qu'elles sont indispensables pour maintenir la location du local. En cas de disparition de ces recettes, nous devrions à nouveau faire des choix pour notre fonctionnement.

Précisons que le maintien en équilibre du budget de la section repose sur le choix délibéré de concentrer les dépenses sur des postes prioritaires (local, communication) et de ne pas prendre en charge les frais matériels et notamment les déplacements dans le département des membres du secrétariat dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Cendrine PEIGNON
Trésorière